

Des « plans de relance » en échange de contre-réformes et de plans de suppressions d'emplois...

Un « plan de relance » européen de 750 milliards d'euros a été adopté à l'unanimité des 27 États membres, le 21 juillet, à l'issue d'une longue et âpre négociation.

Sur quoi portait la négociation ?

Le principal débat a porté sur la répartition des 750 milliards entre prêts et subventions.

La répartition initiale proposée par la Commission européenne et défendue par la France et l'Allemagne prévoyait 250 milliards de prêts et 500 milliards de dons.

Refus des pays dits « frugaux » (Pays-Bas, Autriche, Danemark, Suède et Finlande), partisans d'une réduction du montant des subventions car il faut **demander aux pays bénéficiaires de régler leurs problèmes par eux-mêmes « via des réformes du marché du travail, du système de retraite... »**, c'est-à-dire **via la remise en cause des droits des travailleurs**. Sont particulièrement visées l'Espagne et l'Italie.

Quel est finalement le contenu de l'accord ?

Les 500 milliards ont été ramenés à 390 milliards qui seront attribués aux États les plus frappés par la pandémie... **à condition que des contre-réformes soient appliquées par les pays « bénéficiaires » et en échange d'un droit de regard de l'Union européenne sur l'utilisation des fonds.**

Une tutelle qui rappelle celle imposée à la Grèce par la troïka (Banque centrale européenne, Commission européenne et FMI) et l'ampleur des plans d'austérité destructeurs qui ont frappé les travailleurs grecs.

En France, une partie de l'argent reçu de l'Union européenne ira alimenter le « plan de relance » de 100 milliards annoncé par le Premier ministre la semaine dernière, en contrepartie de contre-réformes... auxquels s'ajoutent les 460 milliards déjà versés aux banques et aux capitalistes et qui servent à organiser les plans de suppressions d'emplois.

Non aux contre-réformes ! Interdiction des licenciements !

« N'y a-t-il pas urgence à rassembler toutes les forces qui se prononcent pour l'interdiction des licenciements, des suppressions d'emplois et de postes ? »

C'est la question posée par l'appel lancé, le 16 juillet, par des travailleurs du secteur aérien d'Orly et de Roissy qui ont décidé de se constituer en comité pour l'unité pour l'interdiction des licenciements et de soumettre à la réflexion des travailleurs, dans le secteur du transport aérien et au-delà, un appel à une rencontre nationale.

Si vous voulez en savoir plus, lisez toutes les informations concernant le combat contre les plans de licenciements dans *La Tribune des travailleurs*. Prenez contact avec le POID.

Je souhaite prendre contact avec le Parti ouvrier indépendant démocratique.

Nom, prénom :

Adresse :

A retourner à : poidemocratique@orange.fr ou à POID, 67 avenue Faidherbe, 93100 Montreuil.